



**PARQUET DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 3 juin 2025

Communiqué de presse

A la suite des faits violents commis lors des festivités autour de la finale de la ligue des champions, le parquet de Paris a traité **253 gardes à vue, dont 15 concernant des mineurs**.

Une vingtaine de magistrats et greffiers supplémentaires ont été mobilisés pour traiter les comptes-rendus dans un délai raisonnable, assurer une analyse précise des procédures, et ouvrir une audience de comparution immédiate supplémentaire.

Les magistrats analysent la régularité de la procédure, et les éléments susceptibles de caractériser des infractions envers chaque personne mise en cause. La rédaction rapide des fiches de mise à disposition dans des conditions où le maintien de l'ordre est prioritaire ne permet pas toujours de retenir des infractions qui avaient été envisagées dans un premier temps. **Les procédures ont été classées sans suite pour 91 majeurs et 2 mineurs.**

A ce jour, 24 personnes ont été déférées pour être jugées en comparution immédiate. Il leur était reproché notamment d'avoir tiré des mortiers en direction des forces de l'ordre, sans qu'il soit établi qu'il se soit agi de « tirs tendus », d'avoir fait usage de bombe lacrymogène en direction des policiers, des violences à mains nues sur les forces de l'ordre, des vols par effraction en réunion au préjudice des magasins K-Way et Honda. Sur la dizaine de décisions rendues à cette heure portant sur des faits commis dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin, l'essentiel des procédures n'étant pas encore jugées, les peines prononcées vont de 3 mois d'emprisonnement avec sursis à 12 mois d'emprisonnement dont une partie ferme avec mandat de dépôt.

19 personnes ont été déférées devant un juge d'instruction et mises en examen, pour les vols par effraction en réunion au préjudice des magasins Footlocker et Marionnaud.

13 personnes ont été déférées pour être jugées lors d'une audience ultérieure.

4 personnes ont été déférées et condamnées sur reconnaissance préalable de culpabilité.

3 personnes ont été déférées et condamnées par ordonnance pénale.

12 personnes ont été déférées devant un délégué du procureur pour une contribution citoyenne.

3 mineurs ont été déférés ou convoqués devant un juge des enfants pour être jugés.

9 mineurs ont été déférés ou convoqués devant un délégué du procureur pour des mesures alternatives.

Les comptes-rendus, les orientations pénales, et les audiences se poursuivent.

Laure BECCUAU,
Procureure de la République

Contact presse : 06 07 18 42 28
scom.parquet.tj-paris@justice.fr